



## Separation , vente et partage de l'appartement

Par **frede**, le **04/08/2010** à **16:20**

Bonjour,

je suis actuellement en instance de séparation , je suis actuellement pacsée , mon conjoint et moi sommes propriétaires d'un appartement , voilà ma question: si mon conjoint souhaite garder l'appartement au moment de mon depart et que je ne veux pas récupérer de l'argent sur une eventuelle vente , est il possible ,devant notaire bien entendu , que je me retire du credit de l'appartement , sachant que je suis coemprunteur et qu'au moment de l'achat je ne travaillais pas. merci par avance

Par **Tisuisse**, le **09/08/2010** à **18:14**

Bonjour,

Déjà, il vous faut rompre le contrat de PACS, vous et votre partenaire. En effet, le PACS vous permet cette solution mais ne vous donne pas droit au titre de "conjoint" lequel est un terme juridique réservé aux seuls gens mariés.

Ensuite, il vous faudra, avec votre notaire, négocier auprès de l'organisme financier qui a accordé le prêt, le transfert du prêt à votre seul partenaire actuel et le notaire pourra établir un acte de propriété de l'appartement à votre seul partenaire, acte qui inclura les nouvelles conditions du prêt.